

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE GORRON
EN SA SÉANCE DU JEUDI 18 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit juin à vingt heures zéro minute, le Conseil municipal de la commune de GORRON légalement convoqué, au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DIVAY, Maire de GORRON

Nombre de conseillers en exercice : 19

Conseillers présents : 17

Étaient présents : M. DIVAY N, Maire - FOURNIER C., ROUSSEAU J., LEJEUNE G., JANVIER V., CHÊNE A. – Adjoints – GALLIENNE R., GUERRIER G., LHUISSIER J., HUBERT F., LEBON C., LEBON B., LE GODAIS G., PIQUET P., CRONIER A., SAVARY S., GRASHOFF A
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : M. JOHAN J-P. ayant donné pouvoir à Mme LEBON C., M. MARTIN P. donne pouvoir à Mme GRASHOFF A.

Secrétaire de séance : Mme FOURNIER Christine.

Approbation du compte-rendu de la séance du 30 avril 2026.

M. le Maire interroge l'assemblée sur d'éventuelles remarques concernant le procès-verbal de la séance du PV de la séance de conseil du 21 mai 2026.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance :

M. le Maire rappelle les 5 projets de délibération inscrits à l'ordre du jour de la séance :

- ✓ Adoption du **compte de gestion 2025** - budget principal - immobilier d'entreprises - assainissement – cinéma – réseau chaleur bois – domaine du pré – lot des 4 Epines
- ✓ Adoption du **compte administratif 2025** - budget principal - immobilier d'entreprises - assainissement – cinéma – réseau chaleur bois – domaine du pré – lot des 4 Epines
- ✓ Affectation des résultats 2025 - budget principal - immobilier d'entreprises - assainissement – cinéma – réseau chaleur bois – domaine du pré – lot des 4 Epines
- ✓ Commission communale des Impôts Directs
- ✓ Fixation du prix de vente au m² d'une parcelle communale – impasse du Pré

Présentation des documents budgétaires :

La parole est donnée à M. le DGS pour la présentation des supports envoyés préalablement aux élus avec la convocation.

1 - COMPTE DE GESTION 2025 - BUDGET PRINCIPAL - IMMOBILIER D'ENTREPRISES – CINEMA – RESEAU CHALEUR BOIS – DOMAINE DU PRÉ – LOT DES 4 EPINES

Parole est donnée à Mme Géraldine LEJEUNE, 3^{ème} adjointe

Mme LEJEUNE rappelle que le Conseil Municipal délibère sur le compte de gestion de l'exercice 2025 dressé par M. le comptable public, après s'être fait présenter les documents budgétaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et L 2121-31 relatifs à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

VU le budget primitif 2025 de la ville de Gorron et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

VU le compte de gestion pour l'ensemble des budgets présentés par le Trésorier relatif à l'exercice 2025,

CONSIDERANT que ce compte de gestion 2025 fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif du même exercice comptable 2025,

Il est donc proposé au conseil de :

- **DONNER** acte de la présentation faite dudit compte administratif tel qu'il est résumé dans les documents annexés.
- **CONSTATER** les résultats de l'exécution budgétaire 2025 en section de fonctionnement et en section d'investissement.
- **CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser.
- **VOTER ET ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés dans le document ci-joint.
- **VOTER ET ARRÊTER** le compte de gestion pour l'ensemble des budgets
- **CHARGER** M. le Maire ou son représentant d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la concrétisation de la présente décision.

Avis favorable à l'unanimité avec 19 voix pour dont 2 pouvoirs

2- COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - BUDGET PRINCIPAL - IMMOBILIER D'ENTREPRISES – CINEMA – RESEAU CHALEUR BOIS – DOMAINE DU PRÉ – LOT DES 4 EPINES

Parole est donnée à Mme Géraldine LEJEUNE, 3^{ème} adjointe

Mme LEJEUNE rappelle que le Conseil Municipal délibère sur le compte administratif de l'exercice 2025 dressé par M. le Maire, après s'être fait présenter les documents budgétaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et L 2121-31 relatifs à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

VU le budget primitif 2025 de la ville de Gorron et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

CONSIDÉRANT que ce compte administratif 2025 fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte de gestion du même exercice présenté par le Trésorier,

Il est donc proposé au conseil de :

- **DONNER** acte de la présentation faite dudit compte administratif tel qu'il est résumé dans les documents ci-joint.
- **CONSTATER** les résultats de l'exécution budgétaire 2025 en section de fonctionnement et en section d'investissement.
- **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser.

- **VOTER ET ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés dans le document ci-joint.
- **VOTER ET ARRÊTER** le compte administratif de l'ensemble des budgets.
- **Le CHARGER** ou son représentant d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la concrétisation de la présente décision.

Avis favorable à l'unanimité avec 19 voix pour dont 2 pouvoirs

3- AFFECTATION DU RESULTAT 2025 DU BUDGET ANNEXE DU CINÉMA

Parole est donnée à Mme Géraldine LEJEUNE, 3^{ème} adjointe

Après avoir examiné les comptes administratifs 2025, statuant sur le résultat de fonctionnement et d'investissement des documents budgétaires, propose d'affecter le résultat du compte administratif 2025 conformément au tableau ci-dessous.

Il est donc proposé au conseil de :

- **AFFECTER** le résultat du compte administratif 2025 conformément au tableau ci-dessous.

RESULTATS CA 2025

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents

	CA CINEMA					
Résultats reportés		75 641,95 €		6088,49		81 730,44 €
Opérations de l'exercice	33 122,72 €	20 028,08 €	79 640,67 €	77 296,84 €	112 763,39 €	97 324,92 €
Totaux	33 122,72 €	95 670,03 €	79 640,67 €	83 385,33 €	112 763,39 €	179 055,36 €
Résultat de clôture		62 547,31 €		3 744,66 €		66 291,97 €
Restes à réaliser	0	0	0	0	0,00 €	0,00 €
Totaux cumulés	33 122,72 €	95 670,03 €	79 640,67 €	83 385,33 €	112 763,39 €	179 055,36 €
Résultats définitifs		62 547,31 €		3 744,66 €		66 291,97 €

AFFECTATION

Résultat de fonctionnement reporté (R002)	3 744,66 €
Résultat d'investissement reporté (R001)	62 547,31 €

- **CHARGER** le Maire ou son représentant d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la concrétisation de la présente décision.

Avis favorable à l'unanimité avec 19 voix pour dont 2 pouvoirs

4- AFFECTATION DU RESULTAT 2025 DU BUDGET ANNEXE DU DOMAINE DES PRES

Parole est donnée à Mme Géraldine LEJEUNE, 3^{ème} adjointe

Après avoir examiné les comptes administratifs 2025, statuant sur le résultat de fonctionnement et d'investissement des documents budgétaires, propose d'affecter le résultat du compte administratif 2025 conformément au tableau ci-dessous.

Il est donc proposé au conseil de :

- **AFFECTER** le résultat du compte administratif 2025 conformément au tableau ci-dessous.

RESULTATS CA 2025

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents

	CA LOTISSEMENT DOMAINE DES PRES					
Résultats reportés	3 933,31	0,00	2 011,16		5 944,47	0,00
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux	3 933,31	0,00	2 011,16	0,00	5 944,47	0,00
Résultat de clôture	3 933,31		2 011,16		5 944,47	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	3 933,31 €	0,00 €	2 011,16 €	0,00 €	5 944,47 €	0,00 €
Résultats définitifs	3 933,31 €		2 011,16 €		5 944,47 €	

AFFECTATION

Résultat de fonctionnement reporté (D002)	2 011,16 €
Résultat d'investissement reporté (D001)	3 933,31 €

- **CHARGER** le Maire ou son représentant d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la concrétisation de la présente décision.

Avis favorable à l'unanimité avec 19 voix pour dont 2 pouvoirs

5- AFFECTATION DU RESULTAT 2025 DU BUDGET ANNEXE DU RESEAU CHALEUR BOIS

Parole est donnée à Mme Géraldine LEJEUNE, 3^{ème} adjointe

Après avoir examiné les comptes administratifs 2025, statuant sur le résultat de fonctionnement et d'investissement des documents budgétaires, propose d'affecter le résultat du compte administratif 2025 conformément au tableau ci-dessous.

Il est donc proposé au conseil de :

- **AFFECTER** le résultat du compte administratif 2025 conformément au tableau ci-dessous.

RESULTATS CA 2025

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents

	CA RESEAU CHALEUR BOIS					
Résultats reportés	3 182,81	0,00	0,00	18 166,69	3 182,81	18 166,69
Opérations de l'exercice	45 125,60	47 007,52	171 828,37	165 856,39	216 953,97	212 863,91
Totaux	48 308,41	47 007,52	171 828,37	184 023,08	220 136,78	231 030,60
Résultat de clôture	1 300,89			12 194,71	1 300,89	12 194,71
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	48 308,41 €	47 007,52 €	171 828,37 €	184 023,08 €	220 136,78 €	231 030,60 €
Résultats définitifs	1 300,89 €			12 194,71 €		10 893,82 €

AFFECTATION

Résultat de fonctionnement reporté (R002)	12 194,71 €
Résultat d'investissement reporté (D001)	1 300,89 €

- **CHARGER** le Maire ou son représentant d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la concrétisation de la présente décision.

Avis favorable à l'unanimité avec 19 voix pour dont 2 pouvoirs

6- AFFECTATION DU RESULTAT 2025 DU BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Parole est donnée à Mme Géraldine LEJEUNE, 3^{ème} adjointe

Après avoir examiné les comptes administratifs 2025, statuant sur le résultat de fonctionnement et d'investissement des documents budgétaires, propose d'affecter le résultat du compte administratif 2025 conformément au tableau ci-dessous.

Il est donc proposé au conseil de :

- **AFFECTER** le résultat du compte administratif 2025 conformément au tableau ci-dessous.

RESULTATS CA 2025

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents

	BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES					
Résultats reportés	0,00	105 868,83	0,00	63 917,43	0,00	169 786,26
Opérations de l'exercice	11 197,23	0,00	11 563,30	33 413,20	22 760,53	33 413,20
Totaux	11 197,23	105 868,83	11 563,30	97 330,63	22 760,53	203 199,46
Résultat de clôture		94 671,60		85 767,33	0,00	180 438,93
Restes à réaliser	21 060,00	0,00	0,00	0,00	21 060,00	0,00
Totaux cumulés	32 257,23 €	105 868,83 €	11 563,30 €	97 330,63 €	43 820,53 €	203 199,46 €
Résultats définitifs		73 611,60 €		85 767,33 €		159 378,93 €

AFFECTATION

Résultat de fonctionnement reporté (R002)	85 767,33 €
Résultat d'investissement reporté (R001)	73 611,60 €

- **CHARGER** le Maire ou son représentant d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la concrétisation de la présente décision.

Avis favorable à l'unanimité avec 19 voix pour dont 2 pouvoirs

7- AFFECTATION DU RESULTAT 2025 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DES QUATRE EPINES

Parole est donnée à Mme Géraldine LEJEUNE, 3^{ème} adjointe

Après avoir examiné les comptes administratifs 2025, statuant sur le résultat de fonctionnement et d'investissement des documents budgétaires, propose d'affecter le résultat du compte administratif 2025 conformément au tableau ci-dessous.

Il est donc proposé au conseil de :

- **AFFECTER** le résultat du compte administratif 2025 conformément au tableau ci-dessous.

RESULTATS CA 2025

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents

	CA LOTISSEMENT 4 EPINES					
Résultats reportés	33 032,39	0,00	0,00	52 378,98	33 032,39	52 378,98
Opérations de l'exercice					0,00	0,00
Totaux	33 032,39	0,00	0,00	52 378,98	33 032,39	52 378,98
Résultat de clôture	33 032,39			52 378,98	33 032,39	52 378,98
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	33 032,39 €	0,00 €	0,00 €	52 378,98 €	33 032,39 €	52 378,98 €
Résultats définitifs	33 032,39 €			52 378,98 €		19 346,59 €
AFFECTATION						
Résultat de fonctionnement reporté (R002)						52 378,98 €
Résultat d'investissement reporté (D001)						33 032,39 €

- **CHARGER** le Maire ou son représentant d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la concrétisation de la présente décision.

Avis favorable à l'unanimité avec 19 voix pour dont 2 pouvoirs

8- AFFECTATION DU RESULTAT 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

Parole est donnée à Mme Géraldine LEJEUNE, 3^{ème} adjointe

Après avoir examiné les comptes administratifs 2025, statuant sur le résultat de fonctionnement et d'investissement des documents budgétaires, propose d'affecter le résultat du compte administratif 2025 conformément au tableau ci-dessous.

Il est donc proposé au conseil de :

- **AFFECTER** le résultat du compte administratif 2025 conformément au tableau ci-dessous.

RESULTATS CA 2025

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents

	BUDGET PRINCIPAL					
Résultats reportés	-696 879,17 €			233 263,32 €	-696 879,17 €	233 263,32 €
Opérations de l'exercice	1 456 694,05 €	1 619 986,10 €	3 107 942,40 €	3 722 107,95 €	4 564 636,45 €	5 342 094,05 €
Totaux	759 814,88 €	1 619 986,10 €	3 107 942,40 €	3 955 371,27 €	3 867 757,28 €	5 575 357,37 €
Résultat de clôture		163 292,05 €		614 165,55 €		777 457,60 €
Restes à réaliser	1 751 003,11 €	558 561,95 €	0,00 €	0,00 €	1 751 003,11 €	558 561,95 €
Totaux cumulés	2 510 817,99 €	2 178 548,05 €	3 107 942,40 €	3 955 371,27 €	5 618 760,39 €	6 133 919,32 €
Résultats définitifs	332 269,94 €			847 428,87 €		515 158,93 €
AFFECTATION						
Résultat de fonctionnement reporté (R002)						614 165,55 €
Résultat d'investissement reporté (R001)						163 292,05 €

- **CHARGER** le Maire ou son représentant d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la concrétisation de la présente décision.

Avis favorable à l'unanimité avec 19 voix pour dont 2 pouvoirs

9- COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Parole est donnée à Mme Géraldine LEJEUNE, 3^{ème} adjointe

Il est rappelé que, suite au renouvellement des conseillers municipaux, la Direction Générale des Finances Publiques demande au conseil de lui adresser une liste de 16 noms de membres titulaires et une liste de 16 noms de membres suppléants.

Par ailleurs, des courriers ont été adressés à une quarantaine d'administrés, mais un grand nombre d'entre eux ont refusé cette proposition. Avec l'accord de la DGFIP, il est néanmoins possible de communiquer les noms des administrés ayant accepté, ainsi que ceux des anciens membres de la CCID pour la période 2020-2026. La désignation des membres étant effectuée par tirage au sort, la DGFIP se chargera de procéder à la sélection.

Il est précisé que dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants en sus du maire.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat de conseiller municipal.

Pour être membres de cette CCID, les potentiels commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- Être de nationalité française,
- Être âgé de 18 ans révolu,
- Jouir de ses droits civils
- Être inscrit aux rôles des impositions directes locale dans la commune
- Être familiarisé avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution de travaux confiés à la commission

Rôle de la commission :

- Donner un avis consultatif sur les valeurs locatives cadastrales servant de base aux impôts locaux (taxe foncière, taxe d'habitation sur résidences secondaires, taxe d'enlèvement des ordures ménagères).
- Garantir une évaluation juste des bases fiscales pour assurer une équité entre les contribuables.
- Les discussions et données sont strictement confidentielles.

La Commission Communale des Impôts Directs doit se réunir au moins une fois par an sous convocation du Maire.

Il est proposé au conseil municipal de :

- **ADOPTER** la liste des noms de contribuables qui pourraient être désignés commissaires titulaires ou suppléants, qui est annexé à la présente délibération.

Avis favorable à l'unanimité avec 19 voix pour dont 2 pouvoirs

10- FIXATION DU PRIX DE VENTE AU M² D'UNE PARCELLE COMMUNALE – IMPASSE DU PRE

Parole est donnée à Mme Géraldine LEJEUNE, 3^{ème} adjointe

Il est rappelé que la commune est propriétaire d'une parcelle située Impasse du Pré, cadastrée notamment sections AC 767 (54 m²) et AK 204 (1 420 m²). Ces parcelles, idéalement situées en cœur de bourg, avaient initialement vocation à faire l'objet d'un projet de lotissement portant sur l'ensemble du site.

Ce projet ayant été abandonné lors de la mandature précédente pour diverses raisons, toutefois, un engagement avait été pris par l'ancienne municipalité, de céder ces parcelles isolées à un particulier. La parcelle AK n°204 présente une double nature, comprenant une partie constructible et une partie non constructible (notamment en raison de la présence de zones humides et de contraintes techniques).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

CONSIDERANT qu'il convient de distinguer le prix applicable aux parties constructibles et non constructibles ;

Il est proposé au conseil municipal de :

- **FIXER** le prix de vente du terrain situé Impasse du Pré comme suit :
 - pour la partie constructible, à 35 € TTC le M² (700m² sur la parcelle AK 204 + 54m² de la parcelle AC 767)
 - pour la partie non constructible à 3 € TTC le M²
- **PRECISER** que le découpage exact entre surfaces constructibles et non constructibles a été déterminé par le document d'arpentage en date du 27 août 2025, annexé à la présente
- **DIRE** que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à la vente de ladite parcelle au profit des futurs acquéreurs et signer tout acte afférent à cette cession

Avis favorable à l'unanimité avec 19 voix pour dont 2 pouvoirs

Fin de séance

Fin de séance : 21h26

Le secrétaire de séance,
Mme FOURNIER C.



Le Maire,
N. DIVAY

